

gouvernement fédéral. J'estime, cependant, qu'il y aurait lieu de placer les études supérieures ou avancées, dont il est question dans le bill, sous la compétence du gouvernement fédéral. Si je parle ainsi, c'est parce que je crois que tous les Canadiens vont souscrire à cette idée. Bien des porte-parole, surtout du Québec, pourront soutenir le contraire. Ils ont peut-être raison, je n'en suis pas certain. Mais je suis certain d'avoir raison de penser que dans les provinces de langue anglaise, la majorité ne rejeterait pas et favoriserait peut-être l'intervention du gouvernement fédéral dans l'instruction supérieure ou universitaire, peut-être même dans l'instruction technique et professionnelle. Deuxièmement, les provinces ne font pas du très bon travail dans ce domaine. L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) n'a pas mâché ses mots hier. Il a déclaré que les provinces avaient failli lamentablement à la tâche et il a cité des chiffres indiquant combien peu elles aidaient les étudiants à payer leurs frais d'études universitaires. Je crois que le gouvernement fédéral pourrait faire mieux.

Je le répète, les étudiants se déplacent beaucoup d'une province à l'autre au cours de leurs études. Certaines universités se spécialisent dans certains domaines et je ne vois rien de mal à ces déplacements d'étudiants diplômés ou non diplômés. En outre, le gouvernement fédéral intervient déjà dans le domaine de l'instruction publique. Au comité des comptes publics, l'autre jour, le personnel du Conseil du Trésor nous a présenté une liste de subventions fédérales. Cette liste est intitulée «Provision, dans le budget, pour subventions, subsides et paiements spéciaux», et je ne parlerai que de celles qui ont trait à l'instruction. Sous la rubrique de l'éducation et de la recherche, pour l'année financière 1964-1965, les dépenses globales du gouvernement fédéral sont de \$156,288,800. Il y a malheureusement une réduction par rapport à l'année 1963-1964, où le montant était de \$204,948,290. Le gouvernement fédéral verse maintenant, en subventions directes aux universités, la somme de \$27,226,000; les subventions aux universités pour la recherche s'élèvent à \$25,195,000. Pour d'autres genres de recherche, la somme est de \$3,038,500; pour les bourses d'études et de spécialisation, etc., elle est de \$74,700; pour la formation professionnelle et d'autres genres de formation dans ce domaine, de \$100,754,600. Ainsi, le gouvernement est bien engagé dans le domaine.

Je comprends que la question de la participation du gouvernement fédéral dans l'instruction est délicate et que nous entendons de

nombreux discours contre le principe. Mais je crois que le présent débat est l'occasion d'exprimer mon point de vue, car il est celui de nombreux Canadiens. Très franchement, soit dit pour l'information de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) et de certains autres, dans ce domaine, je suis centralisateur et j'aimerais voir s'établir un bureau fédéral de l'instruction.

Certains ont dit récemment que nous devrions examiner quelles sont les priorités dans le pays: je crois que la proposition venait du premier ministre du Manitoba. L'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) y a fait allusion l'autre jour, et le *Globe and Mail* de Toronto en parle ce matin dans sa page de rédaction—il y a, à l'heure actuelle, de nombreuses demandes pour une éducation supérieure, pour des pensions, pour un programme de soins médicaux faisant suite au récent rapport de la Commission Hall, et nous devrions convoquer une conférence pour examiner lequel de ces sujets devrait avoir priorité. On laisse entendre dans l'article que nous n'avons pas les moyens de payer toutes ces choses. J'aimerais contester cette insinuation-là. Le Canada a certainement les moyens requis. J'examinais, il n'y a pas longtemps, les budgets des dix dernières années, ceux de 1954 à 1963. Au cours de cette période, notre pays a affecté quelque 15 milliards de dollars au ministère de la Défense nationale. Quinze milliards au bas mot en dix ans, en réalité, c'est plus que cela. Sur ces 15 milliards, le CF-104 a absorbé 470 millions. Puis, on l'a mis de côté. L'entreprise ne fut pas absolument vaine, du fait que certaines gens en ont retiré des salaires; à part cela, elle n'a pas valu grand-chose. La mise au point du véhicule de l'armée baptisé *Bobcat* a exigé 40 millions. Lui aussi, on l'a abandonné. Cette fois encore, le seul avantage vérifiable a consisté dans la paye qu'ont touchée certaines personnes. Il n'y avait aucun avantage permanent.

Si notre pays peut consacrer 15 milliards en dix ans à des mesures de défense d'une valeur fort douteuse, il peut se permettre un programme d'enseignement supérieur et aider l'étudiant à acquitter ses frais de scolarité, lui fournir une allocation de subsistance. Il peut aussi se payer un régime d'assurance médicale. Il n'en tient qu'à nous, au Canada, de nous permettre ces choses. Si nous continuons de nous en priver, c'est peut-être que nous n'y tenons pas.

(Texte)

M. Jean-Pierre Côté (Longueuil): Monsieur l'Orateur, en étudiant ce projet de loi relatif aux prêts aux étudiants, et en écoutant certains discours d'autres députés du Québec à